

LISTE DES DELEGATIONS ACCORDEES A LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DELEGATIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES DOMAINES DE COMPETENCE DU DEPARTEMENT

SUBVENTIONS, AIDES ET VERSEMENTS DIVERS

- Attribution ou répartition d'un avantage financier (investissement ou fonctionnement) tel que subvention, fonds de concours, prime, aide, secours, allocation, prêt, avance, souscription, ..., dans le respect des critères ou limites votés par le Conseil Départemental, lorsque ces critères ou limites existent et ont été préalablement définis, et dans la limite des crédits inscrits au budget départemental
- Répartition des crédits en provenance de collectivités ou d'organismes extérieurs (F.A.C.E., amendes de police, ...)
- Délivrance des autorisations exceptionnelles de commencer les travaux avant l'octroi de l'avantage financier sollicité, sans préjudice de la décision finale relative à l'octroi de cet avantage
- Avis ou décisions concernant des modifications devant être apportées en cours d'année à des programmes d'investissements publics, notamment les changements de bénéficiaires de subventions ainsi que les avis ou décisions concernant les changements de bénéficiaires de subventions de fonctionnement
- Décisions relatives à la prolongation de la durée de validité des aides accordées, quelle que soit leur nature, dans le respect des règles applicables en matière de prescription quadriennale
- En tant que de besoin, et sous réserve de la compétence du Président lorsqu'elle est prévue dans les conventions de financement concernées, décisions en matière de remboursement de tout ou partie des aides accordées sous quelle que forme que ce soit en cas de non exécution totale ou partielle du projet, de l'action ou des engagements du bénéficiaire de l'aide ayant conditionné son octroi, en cas d'utilisation de l'aide de façon non conforme à son objet initial, et, plus généralement, en cas de non respect des conditions d'attribution ou de versement de l'aide fixées par le Département
- Décision relative au versement d'indemnités de toutes sortes et conclusion de tout acte y afférent
- Décision ou avis relatif aux cotisations ou contributions dues par le Département aux associations, organismes ou groupements de toute nature (syndicat mixte...) dont il est membre

REMISES GRACIEUSES / PRESCRIPTION QUADRIENNALE

- Levée de la prescription quadriennale
- Remises gracieuses de dettes

AVIS

- Tout avis que doit donner le Département en tous domaines

ORGANISMES EXTERIEURS ET AUTRES

- Constitution, modification et suppression de groupe de travail, comité technique, comité de pilotage, comité de suivi thématique, commission (etc ...), qu'ils soient internes au Département ou non, et qu'ils associent des personnes extérieures ou non
- Adhésion et retrait des organismes extérieurs français ou étrangers, quelle que soit leur forme, sous réserve que les crédits nécessaires à cette adhésion soient inscrits au budget
- Approbation et modification des statuts des organismes extérieurs français ou étrangers dont le Département est membre
- Avis ou décision relative à la transformation ou au changement de forme juridique d'un organisme extérieur dont le Département est membre

CONTRATS, CONVENTIONS ET AUTRES HORS COMMANDE PUBLIQUE

- Toutes décisions relatives aux conventions, contrats, chartes, protocoles, accords, ..., en tous domaines :
 - sauf en matière de commande publique (marchés, délégations de services publics, accords-cadres, contrats de partenariat public-privé)
 - et exclusion faite, d'une part, de ce qui relève de l'approbation et la résiliation de la convention de délégation des aides à la pierre, et, d'autre part, de la validation des évaluations prévues dans la convention de délégation des aides à la pierre,et quelle que soit la nature juridique des autres signataires, en ce qui concerne leur approbation, l'autorisation donnée au Président à les signer et à procéder à des modifications mineures, leurs avenants, leur exécution et leur résiliation
- Approbation et modifications des conventions-types en vigueur uniquement sur la durée de la mandature et autorisation donnée au Président de procéder à la signature, sur leur base, des conventions particulières à intervenir

MARCHES, DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC, ACCORDS-CADRES, CONTRATS DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

- Marchés, accords cadres de travaux, fournitures ou services dans tous domaines relevant de la compétence du Département, et sous réserve de la délégation accordée en matière de marchés publics et accords-cadres au Président du Conseil Départemental par le Conseil Départemental :
 - Fixation de la composition des commissions et jurys
 - Détermination des indemnités à verser aux candidats, membres des commissions et jurys
 - Transactions
 - Exonération ou réduction des pénalités
 - Toute décision de résiliation comprenant le versement d'une indemnité
 - Détermination du montant des indemnités de résiliation
- Réponse à une consultation en matière de marchés, accords cadres de travaux, fournitures ou services, organisée par un autre acheteur et autorisation donnée au Président à signer les marchés publics et accords-cadres auxquels le Département aura postulé

- Délégations de service public :
 - Décision de principe (analyse du choix du recours à la délégation de service public, choix de la procédure de passation et décision de lancement de la procédure...)
 - Décision sur le choix du délégataire et sur le contenu du contrat de délégation
 - Autorisation donnée au Président du Conseil Départemental pour la passation et la signature des contrats de délégation de service public
 - Décision de prolongation de la durée de la délégation de service public,
 - Décision relative à la conclusion d'un avenant et autorisation donnée au Président pour le signer
 - Transaction
 - Exonération ou réduction des pénalités
 - Décisions relatives à l'application d'une sanction au délégataire prévue au contrat de délégation de service public
 - Décision de résiliation et décision relative au terme des délégations (sort des biens, etc.)
 - Prononcé de la déchéance du délégataire
 - Examen du rapport annuel établi par le délégataire sur les opérations afférentes à l'exécution du contrat
 - Nomination des représentants des associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
 - Examen annuel des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année précédente

- Contrats de partenariats public-privé :
 - Décision de réaliser l'évaluation préalable à la décision de principe,
 - Décision de principe (analyse du choix du recours au contrat de partenariat, choix et décision de lancement de la procédure, choix des critères retenus pour la sélection des candidats, etc...)
 - Décision sur le choix du partenaire privé et sur le contenu du contrat de partenariat
 - Autorisation donnée au Président du Conseil Départemental pour la signature du contrat
 - Décision sur tout évènement lié à l'exécution du contrat (avenant, cession du contrat, etc.)
 - Transaction
 - Exonération ou réduction des pénalités
 - Décision de résiliation et décision relative au terme du contrat (sort des biens, conséquences financières, etc.)
 - Examen du rapport annuel établi par le partenaire sur l'exécution du contrat.

GROUPEMENT DE COMMANDE

- Constitution des groupements de commandes
- Désignation du coordonnateur de ces groupements
- Fixation des missions du coordonnateur
- Décisions relatives à l'approbation, la modification par avenants et la résiliation des conventions constitutives de groupements
- Autorisation donnée au Président de signer les conventions constitutives des groupements de commandes et leurs avenants
- Election des membres représentants, titulaire et suppléant, de la collectivité dans le cadre des commissions d'appel d'offres communes

PATRIMOINE MOBILIER, PATRIMOINE IMMOBILIER

- Transactions immobilières et foncières (acquisitions, ventes, cessions, échanges et transferts de propriété)
- Gestion des propriétés immobilières et des biens mobiliers :
 - sous réserve de la délégation accordée au Président par le Conseil Départemental, décisions relatives à la conclusion et à la révision du louage de choses mobilières ou immobilières :
 - ✓ pour une durée supérieure à 3 mois,
 - ✓ d'une valeur locative d'un montant supérieur à 500 euros par mois et qui sont consenties pour une durée égale ou supérieure à 12 mois,
 - ✓ qui prennent la forme d'une mise à disposition, soit d'une durée supérieure à une journée par semaine et qui sont consenties pour une durée totale inférieure à 12 ans, soit d'une durée inférieure ou égale à une journée et qui sont consenties pour une durée totale égale ou supérieure à 12 ans
 - superposition d'affectation et/ou de gestion, transfert de gestion (entretien d'ouvrage), prêt, occupation précaire et révocable...
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers lorsque cette aliénation a lieu à titre gratuit et que la valeur du ou des biens considérés n'excède pas 4 600 euros, et lorsque cette aliénation a lieu à titre onéreux au-delà de 4 600 euros
- Sous réserve de la délégation accordée au Président par le Conseil Départemental, acceptation des dons et legs grevés de conditions et de charges
- Constitution de servitudes, de droits réels et personnels et autres charges pouvant faire l'objet d'une inscription au Livre Foncier, de prénotations d'hypothèques et main levée de l'ensemble de ces droits et charges
- Mise en œuvre des appels à projets décidés par le Conseil Départemental et choix du ou des candidats ou offres retenus

AMENAGEMENT

- Dans le cadre d'un programme d'investissement, de fonctionnement ou d'études adopté par le Conseil Départemental et dans les limites des autorisations budgétaires inscrites au budget départemental :
 - Décision d'engager des études de faisabilité
 - Décision d'approuver une opération, son programme et son enveloppe financière prévisionnelle
 - Décision d'approuver les études préliminaires et/ou de diagnostic, les études d'avant-projet et les études de projet d'une opération
 - Décision d'arrêter le programme et le coût prévisionnel d'une opération
 - Décisions relatives aux préalables indispensables à la réalisation d'une opération : prestations intellectuelles, acquisitions foncières, ...
 - Décisions ayant pour objet de préciser le programme ou/et de mettre en œuvre une procédure technique ou administrative nécessaire à une opération, dans le respect du programme
 - Approbation du choix de la solution (variante) retenue
 - Décision d'engager les travaux
 - Décision de scinder un programme d'investissement déjà approuvé en plusieurs opérations faisant l'objet chacune d'un programme et d'une enveloppe financière spécifiques

- Approbation en vue de solliciter les autorisations exigées par différents textes dans le domaine de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation en matière de travaux, notamment les permis de construire, de démolir, d'aménager, les déclarations préalables, les déclarations d'intention d'aliéner, les demandes d'autorisations de travaux
- Approbation en vue de solliciter les autorisations exigées par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et engagement des procédures d'expropriation
- Toute demande adressée au Préfet notamment en vue de l'obtention d'autorisations (de défrichement, de prélèvement d'espèces protégées, de pénétrer dans des propriétés privées, etc...), de prescriptions relatives à l'archéologie préventive, de distraction du régime forestier, etc...et toute autre demande adressée à l'Etat en vue de l'obtention d'autorisations (monument historique classé ou inscrit, site naturel classé, territoire classé en réserve naturelle, etc...) et toute décision y afférente, y compris l'approbation des dossiers s'y rapportant
- Décisions relatives à la procédure de concertation préalable en application des dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme : décisions sur les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation, lancement de la procédure de concertation préalable et décisions sur le bilan de la concertation
- Toute demande adressée au Préfet relative à l'ouverture d'enquête publique (préalable à une déclaration d'utilité publique, de mise en compatibilité d'un document d'urbanisme, avant travaux, en vue d'une autorisation prévue par le code de l'environnement ou toute autre législation ou réglementation (loi sur l'eau, etc...) et toute décision y afférente, y compris l'approbation du dossier d'enquête publique
- Avis préalable à la déclaration d'utilité publique de projets d'aménagement
- Décisions relatives à la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique d'une opération, en particulier ouverture de l'enquête préalable, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, et suite à donner au rapport de la commission d'enquête
- Décisions relatives à la prise en compte ou à la non prise en compte des réserves émises par une commission d'enquête publique
- Déclaration de projet pour un projet de travaux, d'aménagement ou d'ouvrages ayant fait l'objet d'une enquête publique au titre des opérations susceptibles d'affecter l'environnement (articles L 123-1 et suivant du code de l'environnement) et toute autre déclaration prévues par la loi sur l'eau, par les règles en matière de droit de pêche, ou par toute autre législation ou réglementation, etc...
- Exercice des droits de préemption dans tous domaines, à l'exception du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles
- Exercice du droit de priorité délégué au profit du Département
- Décisions en matière d'emplacement réservé
- Extension de l'Hôtel du Département : approbation des mesures d'application nécessitées par ce projet

LITIGES

- Approbation des protocoles transactionnels en matière pré-contentieuse ou contentieuse et des indemnisations afférentes, et autorisation du Président à les signer

ELUS

- Désignation des Conseillers Départementaux appelés à représenter le Département dans les groupes de travail, comités techniques, comités de pilotage, comités de suivi thématique (etc ...), ainsi que dans les commissions et organismes, internes ou extérieurs, à compter du 1^{er} mai 2015
- Désignation des Conseillers Départementaux pour l'exercice d'une mission dans le cadre d'un mandat spécial et octroi de tout mandat spécial
- Décisions relatives à la prise en charge des frais exposés par les Conseillers Départementaux dans l'exercice de leur mandat, des mandats spéciaux et des missions confiées
- Approbation des déplacements et prise en charge des frais correspondants des élus et des délégations du Conseil Départemental composées d'élus, d'agents de la collectivité, voire de tiers invités
- Approbation de l'accueil de délégations représentant des autorités, organismes ou partenaires français ou étrangers et de la prise en charge des frais correspondants des élus et des délégations du Conseil Départemental composées d'élus, d'agents de la collectivité, voire de tiers invités
- Répartition et modification des moyens et des crédits alloués aux groupes d'élus, en fonction des modifications pouvant intervenir dans la composition de ces groupes
- Attribution des médailles de la vie associative
- Modifications du plan de formation des élus, dans le respect des crédits inscrits au budget départemental
- Toutes décisions relatives à la protection fonctionnelle des élus (octroi, refus...)
- Création et suivi des missions d'information et d'évaluation

DIVERS

- Décisions relatives aux jeux et concours organisés par le Département (validation du principe, approbation des modalités d'organisation, approbation des règlements et de leurs modifications...)

DELEGATIONS SPECIFIQUES A CERTAINS DOMAINES DE COMPETENCE DU DEPARTEMENT

PERSONNEL

- Détermination de la liste des emplois pour lesquels les agents peuvent bénéficier d'un véhicule de fonction et d'un logement de fonction ainsi que des modalités et conditions d'attribution desdits logements
- Information sur les conditions de mise à disposition nominative de personnels départementaux auprès d'autres administrations ou organismes
- Autorisation de déroger au principe de remboursement de la rémunération des agents départementaux mis à disposition auprès d'un établissement public administratif dont le Département est membre ou qui lui est rattaché, auprès du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, auprès d'une organisation internationale intergouvernementale ou auprès d'un État étranger

- Désignation des emplois concernés par les astreintes et détermination de leurs modalités d'organisation
- Détermination des règles d'organisation du temps de travail du personnel départemental
- Approbation des ratios d'avancement de grade

EDUCATION – JEUNESSE

- Collèges : désaffectations, concessions de logement par nécessité absolue de service, suivi des travaux, dénomination, détermination, par collège, du montant du remboursement de la part employeur des contrats aidés sur fonctions TOS, décisions relatives à la mise en œuvre de projets pédagogiques en faveur des collèges dans la limite des crédits inscrits au budget
- Définition des secteurs de recrutement des collèges
- Bâtiments démontables : gestion et suivi
- Actions scolaires, éducatives et jeunesse (vie scolaire, jeunesse...) : décisions relatives à la mise en œuvre d'actions en matière éducative, scolaire et de jeunesse, suivi et modification du règlement départemental des Sorties Scolaires avec Nuitées dans la limite des crédits inscrits au budget départemental
- Suivi des questions relatives au fonctionnement des collèges privés et publics, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental

VOIRIE – TRANSPORTS

- Domaine routier départemental
 - numérotation et renumérotation des routes départementales
 - opérations de classement et déclassement: enquête publique
- Décisions relatives au statut juridique des routes départementales (routes express, routes classées à grande circulation, ...)
- Toutes décisions relatives à l'achèvement de la voie sud à Mulhouse
- Toutes décisions relatives à l'opération afférente à la voie verte sur les berges du Rhin Huningue-Bâle.
- Transports
 - création et modification des services réguliers routiers
 - modification du Schéma Départemental des transports collectifs
 - délégation de compétence aux organisateurs locaux
 - mise en œuvre du schéma directeur des transports et des déplacements et du schéma directeur d'accessibilité des transports
 - toute décision relative à la politique « transports publics » adoptée par le Conseil Départemental
- Approbation, mise en œuvre, modification du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE – AGRICULTURE

- Création et modification des zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles
- Détermination des conditions dans lesquelles l'exercice du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles au nom du Département peut être délégué par le Président du Conseil Départemental à l'occasion de l'aliénation d'un bien
- Protection, acquisitions, échanges, gestion des sites naturels
- Mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier relevant du titre II du livre 1^{er} du code rural (ex : création, modification et suppression des commissions d'aménagement foncier, composition des commissions d'aménagement foncier, avis sur la proposition de périmètre, avis sur la proposition de mode d'aménagement foncier,...)
- Toutes décisions relatives aux périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, tant en ce qui concerne leur approbation que leur suivi
- Toutes décisions relatives à la réservation de l'exercice du droit de chasse sur les propriétés départementales et à l'abandon aux communes du produit de la location de la chasse
- Approbation de la liste définitive des observateurs météorologiques
- Validation des modalités précises d'intervention du Département dans le cadre du Plan de développement rural et notamment pour la modernisation des bâtiments d'élevage et le soutien à l'agriculture de montagne
- Politique de gestion des déchets :
 - modification du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PDPGDND)
 - approbation et modification du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (PDPGDBTP)
 - mise en œuvre du Plan Départemental de Prévention (PDP) : mise en œuvre de l'appel à projets pilotes, approbation des programmes annuels sur la période 2011-2015 dans le cadre de la politique définie par le Conseil Départemental
- Politique de maîtrise de l'énergie :
 - décisions relatives à la mise en œuvre du Bilan Carbone
 - décisions relatives au prix de cession des Certificats d'Economies d'Energie
 - décisions relatives aux projets pilotes pour la maîtrise de l'énergie (AMO énergie, études thermiques)
 - approbation et modifications du Plan Climat Energie Territorial

ECONOMIE, TOURISME et MONTAGNE

- Suivi du dispositif "GEODE" jusqu'à son extinction
- Toutes décisions afférentes à la réhabilitation, la restructuration et au fonctionnement de la Maison d'Alsace à Paris
- Décisions pouvant découler de l'évolution d'ALSABAIL ou de la SODIV
- Approbation des grilles de notation dans le cadre du dispositif d'aide au fonctionnement annuel des offices de tourisme et attribution des aides en fonction de l'enveloppe financière disponible

- Adaptation des documents techniques du dispositif d'aide en faveur des bâtiments relais et du dispositif d'aide à la création-reprise d'entreprises artisanales en Alsace
- Finalisation, mise en œuvre et suivi des appels à projets annuels dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de l'hôtellerie alsacienne
- Validation des opérations d'investissement proposées par les syndicats mixtes de montagne dont le Département est membre

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Modifications des limites cantonales ou communales
- Suivi des contrats de territoire de vie, à l'exception de l'adoption de leurs avenants
- Ajustement et suivi des appels à projets intervenant au titre du dispositif « projets d'intérêt local » prévu dans le cadre des contrats de territoires de vie 2014-2019
- Exécution et suivi du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020
- Toutes décisions relatives aux plans de prévention des risques technologiques à intervenir ou en vigueur sur le territoire du département et à leur mise en œuvre

FINANCES

- Octroi des garanties d'emprunt selon les modalités retenues par le Conseil Départemental et approbation des réaménagements, des renégociations et des transferts d'emprunt garanti, prises, constats de mainlevée totale ou partielle ou cession de rang des sûretés et contre garanties du Département : gage, hypothèque, prénotation
- Répartition et règlement définitif (y compris reversement prioritaire) du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle selon les critères retenus par le Conseil Départemental
- Répartition et règlement définitif du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement selon les critères retenus par le Conseil Départemental
- Affectation des autorisations de programme, des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes votés
- Examen et suivi de l'ensemble des décisions afférentes à la mise en place et au fonctionnement de la régie départementale de production d'énergie électrique

INFORMATIQUE

- Décisions concernant la mise en œuvre et le suivi des systèmes d'information

GRANDS EQUIPEMENTS

- Suivi et mise en œuvre du projet relatif au financement et à la réalisation de la seconde phase de la LGV Rhin-Rhône (études, aménagement, acquisitions...)
- Suivi et mise en œuvre du dossier relatif aux études préalables du projet de raccordement ferroviaire de l'Euroairport

SOCIAL

- Suivi et modifications du Règlement intérieur du Placement Familial
- Suivi et modifications du Protocole départemental pour le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes et des signalements pour les mineurs en danger et risque de danger
- Suivi et modifications des schémas Départementaux (Schéma Départemental des Personnes Handicapées, Schéma Gériatrique, Schéma de Protection de l'Enfance, etc...) n'ayant aucune incidence financière
- Approbation et modifications des référentiels relatifs à la construction, la réhabilitation, aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services et établissements sociaux et médico-sociaux
- Définition du rôle et des missions de la Commission des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux
- Mise en œuvre du dispositif du Revenu de Solidarité Active
- Fonds d'Aide aux Jeunes : actualisation du règlement intérieur
- Mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé dans le Haut-Rhin, dans la limite des inscriptions budgétaires opérées par le Conseil Départemental
- Décisions relatives au fonctionnement de la Maison des Adolescents dans le Haut-Rhin et de la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)
- Approbation et modifications du projet d'établissement de la Cité de l'Enfance et examen du règlement du temps de travail de la Cité de l'Enfance
- Approbation, suivi et modification du projet de service de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Approbation, suivi et modifications du règlement intérieur du fonds de solidarité pour le logement
- Modifications du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
- Mise en œuvre du Fonds Social Européen
- Approbation et mise en œuvre des projets partenariaux de développement social local et d'action sociale de proximité

HABITAT

- Toutes décisions relatives aux avenants annuels de gestion de la délégation des aides à la pierre, en ce qui concerne leur approbation, ainsi que :
 - l'autorisation donnée au Président de les signer et de procéder à des modifications mineures,
 - et l'autorisation générale donnée au Président de valider et de signer toute autre avenant d'exécution intervenant en cours d'année et lié à la mise en œuvre d'un avenant annuel de gestion, sous réserve que cet avenant d'exécution n'ait aucune incidence sur le montant des fonds propres du Département éventuellement alloués dans le cadre de la politique des aides à la pierre
- Suivi et modifications du Plan Départemental de l'Habitat n'entraînant aucune incidence financière

- Attribution des aides suivantes sur crédits délégués par l'Etat au titre du parc locatif social : amélioration de la Qualité de service, maîtrise d'œuvre urbaine et social, études d'aides à la définition et à la conduite des politiques urbaines et sociales, démolition de logements locatifs sociaux, changement d'usage de logements locatifs sociaux
- Décisions concernant la mise en œuvre du rapprochement de la SEMCLOHR et d'Habitats de Haute Alsace (HHA)
- Toutes décisions relatives à la gouvernance des organismes d'habitat social dans lesquels le Département est représenté
- Toutes décisions relatives à l'affectation, à la gestion et à la rétrocession des fonds départementaux par le PACT 68
- Approbation des bilans établis dans le cadre du contrat local d'engagement (CLE) visant à lutter contre la précarité énergétique chez les propriétaires occupants modestes et très modestes dans le cadre de la délégation des aides à la pierre pour le parc privé
- Toutes décisions relatives au dispositif de soutien d'accession à la propriété entre le PACT 68 et le Département du Haut-Rhin

CULTURE, PATRIMOINE ET ARCHIVES

- Mise en œuvre, suivi et ajustements du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et fixation, le cas échéant, d'un seuil minimum d'encaissement en cas de trop perçu par les écoles
- Suivi des actions menées par le Département en matière de développement culturel et en faveur du patrimoine culturel, dans le cadre des politiques et orientations votées par le Conseil Départemental

ARCHIVES

- Réutilisations d'informations publiques conservées par les Archives départementales du Haut-Rhin : suivi et modifications du règlement général et des licences-types
- Gestion des archives privées : dépôts, mises à disposition et autres

COOPERATION INTERNATIONALE, TRANSFRONTALIERE ET BILINGUISME

- Adaptation et modification des critères d'aides, de soutien et/ou de coopération définis par le Conseil Départemental en matière d'aide au développement et en matière de coopération internationale et européenne, notamment en ce qui concerne les interventions en faveur des projets visant à favoriser l'intégration des nouveaux Etats membres dans l'Union Européenne
- Adaptation et modification des critères d'éligibilité des projets soutenus au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières
- Adaptation des critères, des modalités d'attribution et des montants des aides définies par le Conseil Départemental en matière de développement de l'enseignement bilingue et d'encouragement de la pratique de la langue régionale, et mise en œuvre de ces aides